



**Compte-rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000
« Rivières du Loing et du Lunain » et « Basse Vallée du Loing »
6 février 2025**

Lieu : Maison des associations – VENEUX-LES-SABLONS

Rédigé par : Marion GRIMAUD – Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Diffusé le : 11 mars 2025

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables sur le site Internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne » : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>

PERSONNES PRESENTES :

Nom	Prénom	Organisme
ZAKEOSSIAN	Dikran	Président du comité de pilotage, Maire de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne
LOISEAU	Hélène	Coordinatrice Natura 2000, Région Ile-de-France
EPICOCO	Cyril	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)
STONINA	Jessica	Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne DDT 77
GAVELLE	Philippe	Président, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
LESIMPLE	Maxime	Directeur, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
GRIMAUD	Marion	Responsable technique et Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
GRELL	Alice	Chargée de missions milieu aquatique, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
JACHET	Stéphane	Communauté de Communes Moret-Seine-Loing
GLOAGUEN	Allan	Communauté de Communes Moret-Seine-Loing
RUCHETON	Béatrice	Vice-Présidente en charge de l'environnement au Conseil Départemental de Seine-et-Marne
BERROD	Emmanuel	Conseil départemental de Seine-et-Marne

SITES NATURA 2000 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN » ET « BASSE VALLEE DU LOING »



Nom	Prénom	Organisme
PLANCKE	Sylvestre	Conseil départemental de Seine-et-Marne
LACROUTE	Valérie	Vice-présidente du Conseil Régional d'Île-de-France, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, Maire de Nemours
OTLINGHAUS	Pascal	Maire de la Genevraye
BELLIOT	Jean-Claude	Maire de Nonville
HENRI	Jean-Claude	Adjoint au Maire - Treuzy-Levelay
THILLOU	Guy	Adjoint au Maire - La Madeleine-sur-Loing
CAPSALIS	Rony	Conseiller municipal - Nanteau-sur-Lunain
REMOND	Thierry	Adjoint au Maire - Saint-Pierre-Lès-Nemours
BERTHELOT	Eric	Conseiller municipal- Moncourt-Fromonville
ALBESA	Louis	Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL)
LARREGLE	Guillaume	Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL)
BIK	Stéphane	EPAGE du Bassin du Loing
DARENNE	Charlie	Eau de Paris
PINON	Marie-Pierre	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France
GAUYACQ	Steve	Seine-et-Marne Environnement
JACQUELIN	Patrick	France Nature Environnement Ile-de-France
HUREZ	Camille	Comité Île-de-France Canoë Kayak et Sports de Pagaie
BARACHON	Floriant	Comité Île-de-France Canoë Kayak et Sports de Pagaie

PERSONNES EXCUSEES :

Nom	Prénom	Organisme
PARISOT	Christophe	Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France
ROUYER	Gérard	Président du Groupement de Développement Forestier d'Ile-de-France
PERROT	Déborah	Responsable de l'UTI Val de Loire Seine, Voies Navigables de France
SEMBLAT	Laure	UTI Val de Loire Seine, Voies Navigables de France
		UTI Centre-Bourgogne, Voies Navigables de France ;
BEUNIER	Adeline	Chargée d'instruction police de l'eau, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
LIGONNIERE	Léa	Chargée de mission Agriculture et Territoire, Eau de Paris
HOUEIX	Klaire	Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France
VERIN	Laura	Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne
BERTRAND	Renaud	Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne
LAUER	Marine	Responsable Environnement, Centre National de la Propriété Forestière (CNPf Ile-de-France)
		Chambre de Métiers et de l'Artisanat
BELLIARD	Jérôme	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- ✓ Point sur le projet d'extension et de fusion du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » – **DRIEAT**
- ✓ Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « *Rivières du Loing et du Lunain* » en 2024 - **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
- ✓ Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « *Basse Vallée du Loing* » en 2024 - **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

RESUME DES ECHANGES

EXTENSION DU SITE NATURA 2000

Dans le cadre de stratégie nationale pour les aires protégées 2030, il y a une volonté d'étendre le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » en fusionnant avec le site « Basse Vallée du Loing » et en intégrant les vallées de l'Orvanne et du Fusain. L'extension du site apporterait une vraie cohérence de territoire autour des 4 vallées et des coteaux adjacents. Cette identité forte permettrait aux habitants de s'approprier leur patrimoine si riche face et de la différencier du Massif de Fontainebleau qui est une entité imposante dans l'esprit du public.

Le projet d'extension du site en est encore à ses prémices et plusieurs étapes doivent encore avoir lieu.

En 2025, il est prévu de poursuivre la phase technique afin de réaliser les études manquantes et de définir un premier périmètre à partir des résultats obtenus et des enjeux identifiés. Les études réalisées par la Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) en 2022 et 2024 ont déjà permis d'identifier les zones présentant des habitats à fort enjeux patrimoniaux. Ces résultats ont permis de définir un premier périmètre d'étude pour le projet d'extension.

En 2026 commenceront les concertations avec les élus et les acteurs du territoire pour affiner le périmètre du site étendu. Ce périmètre sera également soumis au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et au Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France (CSRPN) pour avis consultatif.

Deux étapes viendront ensuite : une phase de consultation réglementaire puis le projet sera transmis au Ministère et présenté la Commission Européenne pour sa désignation finale.

Lorsque l'extension du site Natura 2000 sera validé par arrêté, le Document d'Objectif (DOCOB) du nouveau site devra être rédigé, ce qui peut prendre encore plusieurs années.

C. HUREZ demande combien de temps le projet peut-il prendre au total. C. EPICOCO (DRIEAT) lui répond qu'il faut compter environ 1 à 2 ans de concertation puis 1 an de formalité administrative. Il faut également ajouter à cela la révision du DOCOB. Au total, le projet pourrait prendre environ 5 ans.

RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN

1. Bilan d'animation

Le temps consacré à la contractualisation a augmenté de 4% en 2024 et représente près d'un tiers du temps d'animation. M. ZAKEOSSIAN (Président du comité de pilotage, Maire de la commune de Moret Loing et Orvanne) souligne l'importance de mettre en place des actions concrètes de gestion et de restauration du milieu naturel par les contrats Natura 2000. L'augmentation du temps passé à la contractualisation est une volonté inscrite dans le marché d'animation actuel et cela est appliqué chaque année au travers des nombreuses actions de restauration et de gestion du milieu naturel qui se mettent en place sur le territoire.

M. ZAKEOSSIAN porte aussi l'attention des membres du COPIL sur l'augmentation du temps passé à suivre les projets faisant l'objet d'Evaluation d'Incidences sur le site. En effet, près de 15% du temps d'animation a été passé sur ce volet en 2024. Cela s'explique notamment par le suivi de plusieurs projets d'envergures qui prennent place dans le périmètre Natura 2000 tels que le projet des « Lodges du Lunain » à Nonville et Treuzy-Levelay ou le projet COUCOO à Moret Loing Orvanne. Le temps passé comprend également le suivi des événements impactant survenus sur le site et notamment la pollution du Canal du Loing qui s'est déroulé en octobre 2024. Cet événement, bien qu'ayant eu lieu hors site Natura 2000, a été suivi chaque jour par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne, notamment afin de surveiller qu'il n'y ait aucune incidence sur le site Natura 2000 et ses espèces.

2. Communication/sensibilisation

Le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a été mis à jour en 2024 avec l'ajout de supports de communication mais aussi l'ajout des bilans d'animation et les rapports de suivis scientifiques.

La Région Ile-de-France a mis en ligne son nouveau site internet qui regroupe l'ensemble des documents et informations concernant les sites Natura 2000 d'Ile-de-France (<https://natura2000.smartidf.services/>).

Une plaquette d'information a également été créée sur les outils de contractualisation Natura 2000 dans laquelle les chartes et les contrats sont présentés avec des exemples concrets de travaux effectués. Cette plaquette sera mise à jour en 2025 avec les travaux ayant eu lieu sur le Loing.

En 2024, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a participé au 62^e congrès des maires de Seine-et-Marne. Cet événement départemental a permis de sensibiliser près de 30 communes sur le milieu aquatique et les sites Natura 2000 tel que « Rivières du Loing et du Lunain » et « Basse Vallée du Loing ».

La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a également participé à l'évènement « Nature et Vénérerie en Fête » qui s'est déroulé en mai 2025. Cette manifestation a été l'occasion de sensibiliser plus de 900 personnes sur les milieux aquatiques et Natura 2000.

Nous avons par ailleurs réalisé une animation scolaire auprès de deux classes de l'école primaire de La Genevraye pour des élèves allant du CE2 au CM2. Cette animation passée au bord du Lunain pour découvrir les insectes aquatiques a permis de sensibiliser plus de 50 élèves.

Pour rappel une animation gratuite est proposée chaque année aux écoles des communes du site. Si cette animation vous intéresse n'hésitez pas à contacter l'animatrice Natura 2000 pour en bénéficier dans votre établissement.

3. Suivis scientifiques

L'ensemble des résultats des suivis scientifiques de 2024 feront l'objet d'un rapport qui sera disponible sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>

3.1. Thermie et débit

La température de l'eau du Loing et du Lunain sont suivis chaque année par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne. La thermie est un paramètre essentiel pour la faune aquatique car c'est elle, avec l'habitat, qui va conditionner la présence d'une espèce et la réalisation de son cycle de vie.

Les conditions de températures sont favorables pour les espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales sur le site Natura 2000. Ce sont surtout le manque de frayères et le manque d'habitats favorables qui expliquent les faibles abondances de certaines espèces comme le brochet ou les cyprinidés d'eau vive.

Les données thermiques n'ont pas pu être relevées en 2024 à cause des conditions météorologiques défavorables mais la température continue malgré tout d'être enregistrée toutes les heures par la sonde. Les données seront récupérées en 2025 lorsque les conditions le permettront.

Il est demandé à quelle profondeur les sondes thermiques sont installées. La Fédération de pêche répond que l'installation des sondes dépend du type de cours d'eau sur lequel on se trouve. Généralement les sondes sont placées à quelques dizaines de centimètres sous l'eau, souvent bien accroché aux racinaires présents.

Les débits observés sur le Lunain et le Loing sont restés assez élevés durant toute l'année 2024. Plusieurs coups d'eau ont été relevés ainsi que plusieurs pics de crue.

Une question est posée sur le type de conséquence qu'un débit top élevé peut avoir sur les populations piscicoles notamment. L'animatrice répond qu'un débit important peut impacter les frayères à truites qui pondent dans les cailloux. Un courtant top fort peut décaper les frayères et détruire la reproduction de l'année. Il en est de même pour les chabots qui se reproduisent sur les mêmes types de substrats. Les débits élevés et la montée des niveaux d'eaux peut aussi engendrer des mouvements de population et d'espèces. Par exemple, lorsque les cours d'eau sont en crue et qu'ils se connectent à des plans d'eau situés à proximité, des échanges peuvent avoir lieu entre les deux milieux.

Les conséquences des conditions climatiques exceptionnelles connues en 2024 pourront être mesurées en 2025 lors des prochains inventaires piscicoles.

3.2. Inventaires piscicoles

Les conditions climatiques défavorables de 2024 n'ont pas permis de réaliser les inventaires piscicoles sur le Loing au vu des niveaux d'eau et du débit trop élevé.

Sur le Lunain, les stations situées à Nonville et à Episy ont pu être menées. On retrouve trois espèces d'intérêt communautaire sur le Lunain : la lamproie de Planer, le chabot fluviatile et la bouvière. Ces trois espèces ont été observées sur les deux stations suivies en 2024. Afin de caractériser l'évolution et l'état des populations piscicoles il est également important d'analyser les populations des espèces patrimoniales comme la truite fario ou l'anguille européenne. Concernant la truite fario, on la retrouve sur le Lunain en amont.

Pour ce qui est de l'anguille européenne, on observe un effet d'accumulation au pied de l'ouvrage présent à Episy qui est le 1^{er} verrou de la continuité écologique sur le Lunain. Cet ouvrage appartient à Eau de Paris. Un projet de restauration de la continuité a été lancé par l'EPAGE du Bassin de Loing en 2020.

Il est important de travailler sur les zones humides et les frayères à l'aide de contrat Natura 2000 afin de rendre des habitats, des zones refuge et des lieux de reproduction pour l'ensemble de ces espèces. Les espèces patrimoniales sont essentielles à prendre en compte pour la restauration des rivières et des peuplements piscicoles car elles agissent comme espèces parapluies pour beaucoup d'autres espèces dont les poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

3.3. Suivi de la mulette épaisse

En 2024, le suivi de la répartition de la mulette épaisse par ADN environnemental s'est poursuivi sur le Lunain. Cette année, deux stations situées à Nonville ont été étudiées. La réception des résultats est encore en attente mais ils seront ajoutés au rapport de suivi scientifique disponible sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne.

M-P. PINON (CSRPN) demande si l'ADN environnemental fourni des informations sur les individus détectés, s'il s'agit d'individu vivants ou pas, leur âge, etc. M. GRIMAUD répond que l'ADNe nous donne seulement des données qualitatives de présence ou d'absence de l'espèce sur une station donnée. Il faudrait réaliser des prospections à pied à l'aide d'un bathyscope dans la rivière pour pouvoir caractériser plus précisément les structure de population de la Mulette épaisse.

3.4. Suivi des agrions de Mercure

Les agrions de Mercure sont bien représentés à Nonville et notamment sur la station de la rue de Chauville où les conseils de fauche ont été appliqués par la commune. M. BELLIOU souligne que la réouverture du milieu a pu avoir un effet positif immédiat et non négligeable sur la présence de l'espèce.

L'ANVL demande si la végétation est caractérisée à chaque passage du suivi des agrions. L'animatrice répond qu'elle relève si le milieu est ouvert ou fermé par la végétation. Selon l'ANVL il serait intéressant de caractériser la végétation de berge de manière un peu plus détaillée afin de définir les strates car ce paramètre peut influencer la présence de l'espèce sur une station.

M. ZAKEOSSIAN s'interroge sur les stations choisies pour les suivis et sur comment identifier de nouvelles zones favorables à la présence de l'espèce. L'animatrice répond qu'afin de compléter ses observations, une extraction des données de la base GéoNat'IdF est demandée chaque année. Cette requête permet de savoir à quel endroit l'espèce a été observée sur le site et cela permet aussi d'avoir une vision des inventaires réalisés par d'autres structures sur le territoire.

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne interpelle la Région et la DRIEAT sur le fait que l'effort de suivi ne pourra être intensifié qu'en augmentant les moyens allouer à l'animation.

G. LARREGLE (ANVL) informe que l'agrion de Mercure fait partie des espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Action en faveur des libellules qui définit les actions à mettre en place pour préserver les espèces d'odonates. Concernant l'agrion de Mercure, l'espèce est considérée comme étant vulnérable en Ile-de-France.

4. Contractualisations

Trois projets ont émergé sur le territoire du site Natura 2000 depuis 2022.

Le premier concerne la restauration de berge du Loing sur une parcelle privée située à Bourron-Marlotte. Ce projet a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de la Région Ile-de-France pour son financement étant donné que la plateforme pour déposer les contrats Natura 2000 n'était pas encore disponible. Il est prévu que l'outil « contrats » soit ouvert en mars 2025 par le Conseil Régional. L'année 2024 a permis la finalisation des dernières démarches administratives avec notamment le passage du projet à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Après validation du projet par les services de l'Etat, les travaux ont pu être réalisés en octobre 2024.

La DRIEAT demande quels sont les retours des propriétaires sur ce projet. M. GRIMAUD répond que les propriétaires sont très heureux de ce projet et sont satisfaits des aménagements réalisés qu'ils attendaient avec impatience.

Un contrat a également émergé à Moret-Loing-Orvanne sur des parcelles appartenant à la Communauté de Communes de Moret-Seine-Loing. Ce projet concerne la réhabilitation de la Grange des Graillons en le nouvel office du tourisme de la Communauté de communes. La CCMSL souhaiterait également réhabiliter la berge en la reprofilant en pente douce, la consolidant et en restaurant sa ripisylve.

M. ZAKEOSSIAN s'interroge sur les bénéfices que la reprofilage d'une berge en pente douce peut apporter aux espèces et au milieu naturel. M. GRIMAUD répond que le fait de restaurer une berge et sa ripisylve permet de créer de l'habitat pour les espèces qu'elles soient piscicoles ou volantes telles que la cordulie à corps fin présente sur le Loing. L'ANVL ajoute qu'une pente douce permet d'obtenir un gradient de végétation ce qui est favorable à la biodiversité. Il alerte cependant sur l'implantation des espèces exotiques envahissantes (EEE) durant la phase travaux avec un sol nu. M. LESIMPLE précise qu'un suivi des travaux est réalisés systématiquement et que ce point fait partie des vigilances apportées.

Enfin, un troisième projet est en cours sur le site et il concerne l'entretien de l'Espace Naturel Sensible (ENS) communal de la Madeleine-sur-Loing avec notamment l'enlèvement d'espèces indésirables et l'ouverture du milieu par fauche et gyrobroyage.

La vulgarisation des contrats Natura 2000 auprès des riverains est très importante. Les membres du COPIL mettent en garde sur la communication et les mots à utiliser auprès du grand public concernant ce type de projet car cela peut être mal interprété et certaines actions peuvent choquer.

Les travaux de Bourron-Marlotte sont les premiers à avoir lieu en rivière sur le site Natura 2000. Il s'agit d'une belle vitrine qui pourra servir d'exemple auprès des propriétaires du site pour faire émerger de nouveaux projets.

Afin de communiquer auprès des propriétaires sur les actions rendues possibles avec Natura 2000, une plaquette présentant les outils de contractualisation a été créée en 2024 et l'exemple de Bourron-Marlotte y sera ajouté. Ces actions sont aussi partagées sur le site internet de la Fédération de Pêche. Des panneaux seront également mis en place sur les futurs projets afin d'informer le public sur l'objectif des travaux réalisés.

M. LESIMPLE fait part des difficultés administratives auxquels font face les projets en cours d'eau et cela est contraignant pour la mise en place d'actions avec les propriétaires privés. Malgré cela, les contrats répondent aux problématiques des riverains (érosion de leur berge, entretien de leur parcelle par fauche, etc.) ce qui en font une vraie plus-value pour les habitants.

H. LOISEAU indique que la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne est la porte d'entrée des propriétaires sur le territoire pour mettre en place des projets de ce type et qu'il ne faut pas hésiter à les contacter.

5. Évaluation des Incidences Natura 2000

En 2024, plusieurs projets ont fait l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000 et/ou de conseils de la part de l'animatrice Natura 2000. Ils sont listés dans le support de présentation du COPIL.

L'année 2024 a notamment été marquée par la pollution du Canal du Loing entre Souppes-du-Loing et Nemours. Bien que localisée hors site Natura 2000, cette pollution d'une ampleur sans précédent en Seine-et-Marne a été suivie chaque jour par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne qui a maintenu une vigilance et une surveillance de l'état du Loing. Aujourd'hui, aucun impact n'a été relevé sur la rivière du Loing et le site Natura 2000.

M. ZAKEOSSIAN demande comment connaître la responsabilité d'instruction des Evaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN2000). Il déplore le manque de suivi et le manque de répression sur les projets et les actions qui portent atteintes au site Natura 2000.

J. STONINA (DDT) explique que c'est au pétitionnaire de remplir une évaluation d'incidences. Si le pétitionnaire ne se rapproche pas des services de l'Etat ou de l'animateur du site Natura 2000 pour renseigner sont EIN, ces derniers n'en auront connaissance qu'en phase d'instruction globale du dossier.

J-C. BELLLOT, Maire de Nonville, porte l'attention des membres du COPIL sur le projet pétrolier de Nonville pour lequel aucune évaluation d'incidences n'a été réalisé alors que cela a été le cas pour le projet des lodges du Clos de Nonville. M. ZAKEOSSIAN estime que lorsque des projets d'une telle ampleur sont identifiés, il faudrait mobiliser plus de personnes (instructeurs, services) pour entamer toute une démarche.

C. EPICOCO (DRIEAT) n'a pas connaissance du projet pétrolier et se renseignera auprès des services de la DRIEAT sur la constitution du dossier. Il précise que lorsqu'un PLU est révisé et qu'il fait l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000, les permis de construire établis n'ont pas besoin d'en réaliser une.

G. LARREGLE, animateur Natura 2000 à l'ANVL, demande si l'animatrice est amenée à remplir le formulaire préliminaire d'évaluation d'incidences. M. GRIMAUD que c'est en effet le cas dans le cadre de petit projet. G. LARREGLE explique que les pétitionnaires rencontrent des difficultés pour remplir la partie qui concerne le diagnostic écologique et que l'animateur doit le remplir pour lui. La Fédération de Pêche procède de la même façon en remplissant les parties plus techniques pour les pétitionnaires puis le formulaire est envoyé aux services de l'Etat. G. LARREGLE précise que dans le cadre de projets plus importants, l'évaluation d'incidences Natura 2000 est davantage consultative car des études plus approfondies sont réalisés en parallèle.

M. LESIMPLE explique que la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne est sollicitée dans le cadre de projet faisant l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau afin de rendre un avis consultatif. En revanche, la Fédération n'est pas consultée dans le cadre du code minier.

Même si le projet pétrolier de Nonville se situe en dehors du périmètre Natura 2000, une évaluation doit être réalisée. Les projets peuvent toujours avoir un impact même s'ils sont éloignés hors site Natura 2000.

BASSE VALLEE DU LOING

En 2024, la base de données des propriétaires a été mise à jour et les parcelles présentant les plus forts enjeux ont été identifiées. A la suite de ce travail, un propriétaire a été contacté mais il n'y a pas encore eu de retour de sa part. Les efforts se poursuivront en 2025 pour contacter et rencontrer les propriétaires privées pour leur proposer charte et contrats.

Une charte Natura 2000 a été signée en 2024 par Eau de Paris. Cela représente près de 16 ha de parcelles engagé.

M. ZAKEOSSIAN met en avant le fait que le site « Basse Vallée du Loing » est occupé par 3 grands propriétaires avec une gestion semi-publique. La marge de progrès pour ce site se situe donc auprès des propriétaires privés.

S. PLANCKE, gestionnaire de l'ENS du Marais d'Episy pour le Conseil Départemental, informe les membres du COPIL de la volonté du Département d'augmenter le niveau de vannage du Marais en lien avec les résultats de l'étude hydraulique en cours de révision sur le site. Cependant, cela pourrait avoir un impact sur le terrain de sport situé à proximité. Le Département souhaiterait rencontre la commune de Moret-Loing-Orvanne pour échanger sur ce projet.

S. PLANCKE alerte également le COPIL sur la présence de la Crassule de Helm, espèce exotique envahissante semi-aquatique, dans un petit ru connecté au réseau hydraulique lié au Marais et au Lunain.

Par ailleurs, le Département suspecte une pollution au néonicotinoïdes sur un secteur très localisé du Marais au vu des densités de coléoptères anormalement bas observées ces derniers temps. Pour l'instant, l'origine de ce déclin n'est pas clairement identifiée mais une étude va être menée en 2025 avec des laboratoires spécialisés afin de connaître la cause de ce phénomène. M. ZAKEOSSIAN demande si la pollution peut provenir de l'épandage. S. PLANCKE répond que cela est possible mais que seule l'étude pourra clairement établir l'origine. Des effets sont visibles uniquement au niveau de certains groupes d'espèces. M-P PINON indique que les observations du Département peuvent être croisées avec le RPG ou le réseau phyto. Elle évoque la possibilité que la pollution soit due à un déchet de cuve ou à l'occupation des sols. S. PLANCKE précise que la pollution se trouve vraiment au milieu du Marais et non en bordure de route ou de chemin.

ECHANGES DIVERS

C. HUREZ interpelle les membres du Comité de Pilotage sur la surfréquentation de la Plaine de Sorque en période estivale. Elle demande à l'animatrice si un accompagnement est possible lors de ces périodes pour limiter l'affluence. La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne répond que Natura 2000 ne permet pas d'agir dans ce type de cas. Elle précise que c'est le rôle de l'Etat qui a la compétence de police de l'eau et de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui agit en tant que police de l'environnement. Concernant les loueurs de Canoë-Kayak, ceux-ci sont sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000 par l'animatrice.

F. BARACHON indique qu'une réflexion doit être faite quant à la fréquentation touristique du site qui augmente chaque année avec son lot d'incivilités (barbecues sauvages proche des zones de frayères, pollutions plastiques, déchets, etc.).

M. ZAKEOSSIAN réplique que même si l'on a envie d'agir, cela est loin d'être simple. Les pouvoirs de police sont limités au niveau de la commune avec seulement deux agents en poste sur le territoire de Moret-Loing-Orvanne. En revanche, on peut constituer un réseau plus dense pour réagir ensemble pour peut-être avoir plus de poids dans la gestion de ce type de situation. M. ZAKEOSSIAN précise que cette mise en réseau est cruciale. Il évoque la possibilité de créer un groupe de travail afin que les différents acteurs concernés puissent se réunir et réfléchir sur les actions à mettre en place comme cela se fait pour les dépôts sauvages.

J-C BELLION, maire de Nonville, évoque le cas de pollution qui s'est produit sur un ru de la commune en 2023. La commune avait pris la décision de fermer l'accès au site pendant plusieurs semaines pour que le ru puisse être dépollué et pour aussi sensibiliser ses administrés.

M. BELLION suggère d'appliquer la même méthode dans le cas de la Plaine de Sorques.

G. LARREGLE (ANVL) explique que le public a tendance à prendre les espaces naturels pour des parcs. Une campagne de sensibilisation serait à mettre en place afin de rappeler les promeneurs que ces espaces ne sont pas des parcs de loisirs.

M. OTLINGHAUS, maire de La Genevraye intervient et appuie la nécessité de réaliser des actions de pédagogie et de sensibilisation et qu'une fermeture ne serait pas une bonne idée. Il y a en effet une culture de la baignade qui est très présente sur le territoire.

S. PLANCKE indique que si les agents du Département ne peuvent pas intervenir, il faut contacter la police. Il précise que le Département va installer des panneaux de sensibilisation sur le bord du Loing au vues des dérives qui ont lieu au bord de l'eau.

M. BELLION déplore l'absence de suivis par les procureurs. Il souhaiterait que plus de moyens soient données à l'OFB.

M. ZAKEOSSIAN indique que le fait d'utiliser les moyens municipaux et passer par un stade conflictuel est souvent le seul moyen de faire bouger les choses. Il précise qu'il ne faut pas hésiter à communiquer les faits de débordements à la commune.

S. PLANCKE évoque la possibilité de mettre en place une présence régulière sur le site comme cela est déjà le cas sur d'autres zones (ex : Marolles-sur-Seine).

C. EPICOCO (DRIEAT) informe la salle qu'il existe l'article L360-1 du code de l'environnement qui permet de réglementer les espaces naturels dont les sites Natura 2000.